



# **CTSD du 11 septembre 2020 : 2,5 ouvertures arrachées mais des écoles surchargées abandonnées.**

## **La faiblesse des moyens supplémentaires accordés lors du premier CTSD :**

Merléac : 0,5 poste provisoire

Plérin Harel de la Noë : 0,5 poste monolingue fermé, 0,5 poste bilingue provisoire

Plouaret : 1 poste provisoire

St Briec La Ville Hélio : 1 poste provisoire

Trémuson élémentaire : 1 poste provisoire

a renforcé la détermination du SNUDI-FO à se mobiliser pour obtenir l'ouverture d'une classe dans chaque école, dont la demande n'avait pas été honorée.

## **Le SNUDI-FO a agi pour un front syndical uni, a aidé les écoles mobilisées, ce qui a permis d'arracher 2,5 ouvertures supplémentaires.**

Le CTSD de carte scolaire a eu lieu ce matin. C'était le second CTSD en raison du vote unanime des organisations syndicales, à l'initiative du SNUDI-FO, contre le projet du Directeur Académique qui ne répondait pas aux demandes d'ouverture de classe d'une quinzaine d'écoles du département.

La mobilisation de parents et d'élus, soutenus par le SNUDI-FO, a permis d'arracher un moyen supplémentaire à l'école Jean Nicolas de Saint-Briec et un poste provisoire à Trédrez Locquémeau.

## **Des ouvertures de rentrée 15 jours après la rentrée, des écoles surchargées abandonnées, aucun poste pour tenir compte de la situation scolaire et sanitaire.**

Cependant, 2 écoles représentées par des délégations composées de parents et d'élus n'ont pas obtenu satisfaction malgré des effectifs tout aussi chargés : Plénée-Jugon et Plourhan. D'autres écoles, présentes vendredi dernier, mais n'ayant pu se rendre à nouveau à Saint-Briec, n'ont rien obtenu.

Cette situation est d'autant plus inacceptable dans le contexte sanitaire actuel. Le SNUDI-FO revendique la création de postes supplémentaires en nombre pour rattraper les retards scolaires constatés dans toutes les classes.

Notons de plus qu'un moyen complémentaire accordé ne constitue pas une réelle ouverture et laisse ces écoles dans une incertitude pour la rentrée prochaine. Enfin, il est probable que ces postes, pris sur des moyens de remplacement, mettent de nombreuses équipes pédagogiques en difficulté sur l'ensemble du département.

## **Pour faire valoir les revendications, rejoignez le SNUDI-Force Ouvrière !**

Le SNUDI reste à la disposition de tous les collègues qui souhaitent des renseignements, un avis, un conseil pour pérenniser l'octroi de ce moyen provisoire ou organiser la bataille pour obtenir satisfaction.

N'hésitez pas à contacter le SNUDI FO 22 au : 02.96.33.94.46 ou à nous écrire à [snudi.fo22@free.fr](mailto:snudi.fo22@free.fr)